

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

**Arrêté du 2 novembre 2011 portant dissolution  
de la brigade territoriale de Charroux (Vienne)**

NOR : IOCJ1020258A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,

Vu le code de la défense, partie réglementaire, III ;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26 ;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

La brigade territoriale de Charroux (Vienne) est dissoute à compter du 31 décembre 2011. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale de Civray (Vienne) est modifiée dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Civray exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1°) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 novembre 2011.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général de corps d'armée,*  
*major général de la gendarmerie nationale,*  
L. MULLER

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<b>Civray</b>	Blanzay Champagné-le-Sec Champniers Civray Linazay Lizant Saint-Gaudent Saint-Macoux Saint-Pierre-d'Exideuil Saint-Saviol Savigné Voulême	<b>Asnois</b> Blanzay Champagné-le-Sec Champniers <b>Charroux</b> <b>Chatain</b> Civray <b>Genouillé</b> <b>Joussé</b> <b>La Chapelle-Bâton</b> Linazay Lizant <b>Payroux</b> Saint-Gaudent Saint-Macoux Saint-Pierre-d'Exideuil <b>Saint-Romain</b> Saint-Saviol Savigné <b>Surin</b> Voulême
<b>Charroux</b>	<b>Asnois</b> <b>Charroux</b> <b>Chatain</b> <b>Genouillé</b> <b>Joussé</b> <b>La Chapelle-Bâton</b> <b>Payroux</b> <b>Saint-Romain</b> <b>Surin</b>	(dissolution)